

Rapport public Parcoursup session 2024

CFA du bâtiment et des travaux publics de la Marne - Formation professionnelle - Titre professionnel - Conducteur de travaux du bâtiment et du génie civil (bac +2) - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CFA du bâtiment et des travaux publics de la Marne - Formation professionnelle - Titre professionnel - Conducteur de travaux du bâtiment et du génie civil (bac +2) - en apprentissage (40445)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFA du bâtiment et des travaux publics de la Marne - Formation professionnelle - Titre professionnel - Conducteur de travaux du bâtiment et du génie civil (bac +2) - en apprentissage (40445)	Jury par défaut	Tous les candidats	10	22	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	moyenne en Mathématiques	supérieure à 12	Complémentaire
	moyenne générale	supérieure à 12	Complémentaire
	résultats dans les matières scientifiques	supérieure à 12	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Résultats dans les matières apportant des compétences pour le BTS (mathématiques, matières professionnelles, anglais)	Notes de première et terminale dans ces matières et prise en compte du niveau de la classe.	Important
Savoir-être	implication	se montrer curieux, volontaire et impliqué dans sa formation	Important
	capacité à fournir des efforts	se donner les moyens de réussir / progresser	Important
	concentration en classe	se montrer attentif et concentré	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	motivation	se montrer motivé, déterminé à suivre cette formation	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Dossier examiné en commission réunissant l'Adjoint Pédagogique, les Formateurs et le Conseiller en Formation.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les lettres de motivation doivent être en adéquation avec le projet professionnel et le diplôme visé.

Signature :

Djamel AKSAS,

Chef d'établissement de l'établissement CFA du
bâtiment et des travaux publics de la Marne